AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de La Motte

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la municipalité de La Motte :

Une séance extraordinaire sera tenue le 14 décembre 2026 à 20 h 00 à la salle Héritage du Centre communautaire de la Motte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2027.

2. Adoption du taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2027.

3. Adoption du programme triennal des immobilisations.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur les sujets inscrits à cet ordre du jour.

DONNÉ À LA MOTTE, ce 2 novembre 2026.

Me Gérald Laprise
Directeur général et greffier-trésorier *par intérim*